

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

6^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 31 janvier 2023 à 18 h, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membres du personnel administratif présents :

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Madame Suzie Lucas, directrice générale
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur Yannick Forgues propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 janvier 2023 à 18 h.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CEX-22-23-035

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant ;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
 - 1.5.2 Suivi au procès-verbal
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Renouvellement des contrats de transport exclusif pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal du comité exécutif

CEX-22-23-036

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.2 Suivi au procès-verbal

Un suivi au procès-verbal est fait.

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

**CEX-22-23-037
SRF**

2.1 Renouvellement des contrats de transport exclusif pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028

ATTENDU le respect du mandat octroyé au comité de négociation pour le renouvellement des contrats de transport scolaire ;

ATTENDU les paramètres des « Règles budgétaires du transport scolaire » ;

ATTENDU l'examen et la recommandation du Comité consultatif de transport ;

ATTENDU les délibérations du Comité exécutif ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE le Comité exécutif octroie les contrats de transport exclusif, pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028, aux transporteurs scolaires retenus, tels que déposés à la présente ;

QUE le Comité exécutif autorise la directrice générale et le directeur des Services des ressources financières et du transport à signer les contrats de transport exclusif avec les compagnies de transport scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-22-23-038

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité



Ève Lapointe
Présidente



Sandra Cauchon
Secrétaire générale